

Questions orales

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, si le député se souvient de ce qui s'est passé hier, il sait que son chef et d'autres députés ont fait état du chaos qui régnait dans l'île. Nous avons eu du mal à obtenir l'autorisation de faire atterrir un avion, mais les autorités grenadines ont fini par nous l'accorder dimanche soir. Si le député était présent à la Chambre hier, il n'ignore pas non plus que nous disposions alors d'un avion d'une compagnie aérienne locale, mais que nous avons eu du mal à obtenir l'autorisation nécessaire des différents gouvernements propriétaires de cette compagnie.

● (1420)

Sans cette invasion, notre 707 aurait essayé d'atterrir à la Grenade hier matin. Si nous examinons la situation des ressortissants d'autres pays, nous pouvons voir que le Canada a réagi de façon fort prudente, de façon à protéger ses ressortissants et à demeurer en contact avec eux, malgré toute la confusion qui a régné ces jours derniers.

En ce qui concerne leur sécurité, nous avons communiqué avec tous les ressortissants canadiens dont nous connaissions la présence sur l'île, même si nous sommes sans nouvelles, depuis hier soir, de cinq d'entre eux qui résident à Saint-George. Nous n'avons cependant aucune raison de les croire en danger.

M. Stevens: Madame le Président, en nous expliquant pourquoi les Canadiens n'ont pas été repatriés, le ministre d'État a omis de préciser que nous l'avions suffisamment averti. Mon chef et mes collègues sont intervenus à 18 reprises pour s'inquiéter de la sécurité des Canadiens et demander au gouvernement quelle était sa position à cet égard, tout cela avant lundi soir.

LA POSITION DU CANADA À L'ÉGARD DE L'INVASION

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le ministère peut-il maintenant nous dire s'il va enfin envoyer à Washington une note exposant la position du Canada à l'égard de l'invasion de la Grenade par les autres pays des Antilles et les États-Unis? Deuxièmement, si cette note est prête, peut-il la déposer?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député fait allusion à une note. En fait, j'ai appelé l'ambassadeur américain. Comme je l'ai déjà dit, j'ai rencontré Son Excellence en début d'après-midi. Je lui ai alors exposé en détail un certain nombre de questions qui nous préoccupent à l'égard de l'intervention militaire à la Grenade et de l'évacuation du personnel canadien.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE L'INVASION

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au même ministre. Il aurait déclaré hier qu'à son avis, l'invasion de l'île de la Grenade était comparable ou identique à l'invasion des îles Falkland. Le ministre

pourrait-il nous dire si la chose est vraie, et comment il a pu trouver le moyen de comparer ces deux événements?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je regrette que le député cherche à déformer mes paroles à des fins politiques dans une question d'une telle importance au plan international.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Ce que j'ai dit hier et ce que je serai heureux de répéter c'est qu'à mon avis une pareille intervention militaire dans un État quelconque ne doit être effectuée, et encore, qu'après les consultations les plus larges possibles entre les autres États concernés, à cause du danger qui existe de tirer des conclusions erronées pour des raisons subjectives quant au degré de justification qu'il peut y avoir. J'ai utilisé comme exemple les interventions militaires du type de celles déclenchées par l'Argentine aux Falklands et dans diverses autres parties du monde ces dernières années, même si leur caractère et leur degré de justification n'étaient pas les mêmes à nos yeux. Quoi qu'il en soit, le fait même d'intervenir militairement sur le territoire d'États souverains est susceptible d'augmenter les tensions mondiales et nous rapproche d'une guerre possible.

L'INTELLIGENCE DE LA SITUATION PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, puisque le ministre refuse de dire qu'il y a une différence entre les deux, je lui poserai la question suivante. Selon le gouvernement canadien, dans quelle mesure le gouvernement d'un pays des Antilles doit-il être déposé, jusqu'à quel point l'intervention doit-elle être parrainée par d'autres pays et quelles difficultés les Canadiens doivent-ils éprouver avant que le gouvernement fédéral ne reconnaisse qu'il y a une différence entre le renversement d'un gouvernement parlementaire, l'intervention de l'Argentine dans ce pays, et l'assassinat des dirigeants d'un pays pour s'emparer du pouvoir et instaurer un régime qui, du point de vue international, ne signifie rien de bon pour les habitants du pays? Quand, au Canada, comprendrons-nous la différence?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, ce que nous avons dit au sujet de l'invasion de la Grenade, c'est que si l'on en juge par les données que nous avons en main, cette action ne semble pas justifiée. Je tiens à dire au député, comme nous l'avons déjà signifié, qu'il se peut fort bien que les États-Unis aient eu de bonnes raisons qu'ils ne nous ont pas encore dévoilées. Cependant, le député s'avance sur un terrain dangereux lorsqu'il affirme que des troubles internes constituent en soi une raison suffisante pour d'autres pays de décider unilatéralement, sans consultation auprès de leurs partenaires, de se lancer dans une intervention militaire de ce genre.